

Trieste au XVIII^e siècle : porte méditerranéenne du Royaume de Hongrie ?

LAJOS KÖVÉR



Après le traité de paix d'Utrecht (1714), une période importante commence dans l'histoire de la monarchie autrichienne. C'est l'époque du règne de Charles VI,¹ de Marie-Thérèse et de Joseph II, l'ère de la grande reconstitution de la monarchie des Habsbourgs. Au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle, un changement décisif s'est également opéré dans la politique européenne : le chancelier Kaunitz et Choiseul ont réalisé l'alliance austro-française. Tout ceci a entraîné une modification de la politique hongroise de la France aussi. A la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècles, la politique de Thököly et de Rákóczi s'opposant aux tentatives centralisatrices de la cour viennoise avait encore été soutenue par Louis XIV.² La « révolution diplomatique », donc l'alliance des Habsbourgs et des Bourbons a créé une situation tout à fait nouvelle. La lutte des Hongrois contre les Habsbourgs a donc perdu tout intérêt pour Versailles.³

¹ Nous l'appellerons Charles VI, pour nous conformer à l'usage adopté l'histoire générale de l'Europe ; mais comme roi de Hongrie, on devrait l'appeler Charles III. (Charles I^{er} étant le fondateur de la dynastie d'Anjou, et Charles de Durazzo ayant été couronné sous le nom de Charles II.)

² La lutte antihabsbourgeoise du prince François II Rákóczi (1703–1711) a obtenu presque automatiquement (et surtout dans la première période) l'aide militaire et financière de Louis XIV, auquel la guerre en Hongrie préoccupant de nombreuses unités autrichiennes a assuré certaines chances dans la guerre de succession d'Espagne jusqu'à la bataille de Höchstädt (1704). (La défaite subie dans cette bataille a rendu impossible l'encerclement de l'Autriche.) Après la défaite hongroise (1711), plusieurs chefs et soldats de la guerre d'indépendance (même le prince Rákóczi pour une courte période) ont trouvé refuge en France, parfois à la Cour même.

³ La France a fait preuve, dès le XVI^e siècle, et à peu près jusqu'à la mort du Roi Soleil, d'une attention distinguée à l'égard de la Hongrie : non seulement en raison des guerres contre le Turc, mais aussi à cause des insurrections anti-habsbourgeoises. Les « di-

En même temps, vu les rapports des diplomates français sur la Hongrie pendant la deuxième moitié du XVIII^e siècle, une nouvelle image du pays semble émerger. Cette représentation de type nouveau rompt avec l'image traditionnelle du Hongrois barbare, prenant les armes afin de lutter pour la liberté contre Vienne. A partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'image de la Hongrie véhiculée par la diplomatie française est devenue plus nuancée et plus analytique. Cette thèse est prouvée à merveille par le projet intitulé *Description de l'étendue du Littoral de l'Impératrice sur la Mer Adriatique, des abus qui existent depuis longtemps et de ceux qui se sont introduits dans l'administration de son commerce, des moyens d'y remédier à peu de frais, de l'utilité dont l'Impératrice jouiroit en pareil cas, et des avantages considérables que la France pourroit en retirer*, né vers 1760.⁴ Son auteur est sans nul doute le consul français de Trieste, de la Vergne. Ce rapport, écrit en plein conflit franco-anglais, dans le contexte de la Guerre de Sept Ans, montre un bel exemple des tentatives de la diplomatie française : elle cherche les points faibles du commerce britannique. Le sous-titre du projet en dit long : *La destruction totale des Anglois pourroit être la suite d'un traité de commerce bien entendu entre les Cours de France et de Vienne*.

versions » hongroises face à Vienne se présentèrent comme autant d'alliés naturels pour la politique étrangère de la France, dont l'objectif plus ou moins avoué était l'hégémonie continentale. Pourtant, la situation a changé après la mort de Louis XIV : dans le contexte des rapports de force européens en plein changement, la France n'était plus la « super-puissance » du continent, mais seulement une des grandes puissances. Ayant reconnu ces faits, le prince Etienne-François de Choiseul, ministre des affaires étrangères de Louis XV, a apporté des modifications aux orientations traditionnelles de la politique extérieure de la France. Son objectif était, à côté de garantir la stabilité d'une alliance de fond dans le cadre de la coopération entre Bourbons et Habsbourgs, de renforcer, dans l'esprit du *Pacte de famille* (il a par exemple soutenu la confédération polonaise et a oeuvré avec succès pour provoquer une guerre entre la Russie et l'Empire ottoman), l'expansion maritime, à exécuter à l'insu de l'Angleterre. Tout cela explique la « passivité européenne » des dernières vingt-cinq années de l'Ancien Régime. Voir G. Chaussinand-Nogaret, *Choiseul (1719–1788) : naissance de la gauche*, Paris, 1998, 55–75.

⁴ « Description de l'étendue du Littoral de l' Impératrice sur la Mer Adriatique, des abus qui existent depuis longtemps et de ceux qui se sont introduits dans l'administration de son commerce, des moyens d'y remédier à peu de frais, de l'utilité dont l'Impératrice jouiroit en pareil cas, et des avantages considérables que la France pourroit en retirer, » publié par K. Kecskeméti, *Notes et rapports français sur la Hongrie au XVIII^e siècle. Recueil des documents, avec une introduction*. Bruxelles 1963. La *Description...* avait été rédigée après l'ordonnance de la Cour de Vienne sur le commerce de bois de janvier 1758, et avant le décret « urbarial » du 23 janvier 1767, car l'auteur autrement très précis, « fignoleur, » minutieux n'en dit pas un mot. De la Vergne a été nommé consul français à Trieste le 12 mars 1759. Cf. A. Mézin, *Les consuls de France au siècle des lumières (1715–1792)*. Paris 1998, 384, 737–738. Sur les conceptions autrichiennes ou françaises relatives à Trieste et au Littoral au milieu du XVIII^e siècle, voir E. Faber, *Litorale Austriaco. Das österreichische und kroatische Küstenland 1700–1780*. Trondheim–Graz 1995, 96–148.

Selon l'auteur, les seules possessions qui peuvent engager l'Impératrice à songer à un commerce maritime « se trouvent situées le long de la Mer Adriatique, et si le Conseil de cette Souveraine s'appliquoit à connoître tous ses avantages; il lui seroit aisé en très peu de temps, sans autre effort que celui d'une bonne administration, de réduire les Vénitiens aux titres imaginaires des Roys de l'Adriatique, et de priver cette République des fruits d'une Royauté dont elle a toujours été redevable à la négligence de ses voisins, et qui doivent lui échapper incessamment, sauf à elle conserver par honneur titre trop idéal pour mériter alors l'attention de l'Europe ».⁵

La relation établie par cet auteur français mérite notre attention au moins pour deux aspects. Elle souligne d'une part que, dans les rapports de force de cette période, la France et la monarchie habsbourgeoise sont des alliées, et que les conséquences de cette alliance sont non seulement d'ordre diplomatique mais aussi d'ordre économique. D'autre part, dans le contexte donné, la côte adriatique doit être plus valorisée ; elle acquiert une véritable importance dans la mesure où l'économie de la Hongrie peut se permettre de s'intégrer dans la Méditerranée, car « l'étendue du littoral de l'Impératrice, sans la communication avec la Hongrie, ne présente pas des objets aussi vastes ».⁶

Tout en critiquant l'édit de commerce promulgué en 1758 par Vienne dont, faute de place, nous ne traiterons pas ici, le rapport passe en revue les monopoles par lesquels la Hongrie peut affirmer sa présence dans le commerce mondial. Il souligne ainsi l'importance de la potasse, en signalant que « la beauté et la perfection de la potasse hongroise sont présentement trop connues; pour qu'on puisse douter de la supériorité qu'elle auroit prise sur toutes les autres, sans même excepter celle de la Moscovie, de Dantzic, Konigsberg, Hambourg et Brémen, qui ne surpassent certainement en rien les potasses blanches du Rhin, constamment réputées pour les meilleures ».⁷ La potasse hongroise n'est pas seulement de bonne qualité, mais aussi d'un prix fort réduit ; sa production peut être facilement maintenue à cause de l'abondance des forêts et du bas prix du bois. Par conséquent, les sujets de l'Impératrice pourraient acquérir sans difficultés la réglementation du prix de la potasse à l'échelon mondial.⁸

Le rapport critique durement la vision économique basée sur les privilèges et, en examinant les chances du fer styrien sur le marché mondial, il déclare que l'on ne doit pas avoir peur de la pratique du libre commerce.⁹ L'auteur du rapport français voit donc la clé du développement du littoral adriatique dans la liberté

⁵ *Description*, 56.

⁶ *Description*, 57.

⁷ *Description*, 64.

⁸ « Le prix de ce bois est raisonnable, pour ne pas dire médiocre et entièrement convenable à l'exportation des potasses, que les sujets de l'Impératrice auroient pu avoir en telle quantité qu'ils auroient été les arbitres d'en hausser ou d'en diminuer l'appréciation conformément à l'exigence des circonstances du commerce et de leurs intérêts sans crainte qu'aucune autre nation pût leur porter le moindre préjudice. » (*Description*, 65.)

⁹ *Description*, 69-70.

du commerce ; par cette proposition, son programme donne une interprétation physiocrate du développement économique de la monarchie habsbourgeoise.

En parlant de la Hongrie au sens plus étroit du terme, l'auteur français anonyme souligne que la Hongrie et ses pays annexes (y compris surtout le littoral adriatique) comptent en tout presque huit millions d'âmes et que la terre ne donne pas suffisamment de travail à la population entière, bien que dans certaines régions elle produise parfois sans même être cultivée. Le futur commerce avec la Hongrie doit se concentrer, entre autres, sur les articles suivants: céréales, avoine, viande salée, bois pour la construction des navires, chanvre, laine, fer, cuivre, plomb, tôle, alun, potasse, tabac, miel, cire, toile bise. Cette liste pourra être encore complétée par nombre d'éléments, étant donné qu'en Hongrie on peut produire encore toute une série de marchandises, sauf les épices, le sucre, le café et les parfums. Ces derniers font pourtant l'objet d'une forte consommation, ainsi que la morue, qu'on ne pêche pas sur l'Adriatique. Il serait souhaitable à long terme que la France pourvoie de ces articles le marché hongrois, qui totalise plus de huit millions de consommateurs.¹⁰

Du point de vue français, le blé hongrois est particulièrement mis en valeur dans une future guerre commerciale contre les Anglais. Ces derniers vendent beaucoup de blé dans la Méditerranée, la principale raison de ce fait étant le manque d'adversaires. Pourtant, le prix du blé hongrois vendu sur les bords du Danube, de la Tisza et de la Save jusqu'à Semlin ne dépasse qu'à peine le tiers du prix du blé provenant d'Angleterre ; mais le prix du transfert du blé hongrois de Semlin jusqu'aux ports de l'Adriatique est très élevé à cause des différents privilèges. Un changement pourrait venir de l'optimisation des routes fluviales de Semlin à Brod et de la réparation des routes terrestres de Brod à Fiume ; ainsi les chevaux de bât pourraient-ils être remplacés par des attelages de boeufs légers et capables de transporter des charges plus lourdes.¹¹

L'essentiel du projet français visant à ébranler les positions anglaises dans la Méditerranée est ainsi le suivant : les gouvernements français et autrichien signeraient un traité de commerce préférentiel. On achèterait surtout les produits de l'autre pays signataire, tandis que les tarifs de douane seraient soit diminués pour ces deux pays, soit élevés pour les tiers. Grâce à cela, la France deviendrait indépendante du commerce anglais, et comme elle serait capable de fournir à la monarchie autrichienne les articles dont celle-ci a besoin, elle pourrait causer de lourdes pertes aux Britanniques.

La France s'engagerait à reprendre le surplus hongrois en blé, salaison et bois de construction et, en outre, d'autres articles. De même, l'Impératrice s'engagerait à s'approvisionner de France en sucre, en café, en épices et en arômes. En ce qui concerne les produits industriels, il est jugé suffisant de conclure un traité de douane exclusif.¹²

¹⁰ *Description*, 77.

¹¹ *Description*, 79-88.

¹² *Description*, 89-93.

La réorganisation de l'administration du littoral est l'une des conditions de base de la réalisation de ce projet, car Trieste est encore trop cher : même le droit de cuire du pain est concédé en bail, et « on n'a pas encore parlé du fontico ... On se persuaderait encore moins que pour le soutien de ce fontico, on vient tout récemment de faire construire un moulin au profit de la Souveraine, de manière qu'on a augmenté tout récemment le profit du fontico de 30% de grain sur la farine en suse et au delà de ce que la Souveraine gagnoit sur ce bléd. ».¹³

La conclusion du mémorandum français mérite également notre attention. Elle comporte l'avertissement selon lequel l'Impératrice, vu les temps de guerre, devrait impérativement saisir la possibilité d'un accord commercial qui, à long terme, rapporterait bien plus que l'occupation de certaines provinces. La coopération économique que l'on vient d'esquisser, aurait pu être, aussi bien pour la France que pour la monarchie habsbourgeoise, la clé de l'hégémonie en Europe.¹⁴

Le projet présenté ci-dessus est sans doute un des produits du processus de restructuration européenne du XVIII^e siècle. Il formule la conception d'une coopération austro-française ou Bourbon-Habsbourg à long terme.¹⁵ Nous devons noter que, dans ce contexte, l'accent est surtout mis sur les possibilités de la Hongrie dans la Méditerranée et, par conséquent, dans l'économie mondiale. Certaines considérations de l'auteur français prêtent à réflexion : telle la conclusion qui, dans le cadre d'une coopération franco-habsbourgeoise, offre une place importante aux possibilités de l'économie hongroise pour mettre fin à la domination économique anglaise.

Dans le but de réaliser celles-ci, de la Vergne a même élaboré des propositions concrètes, ajoutées à son rapport en appendice. En vertu de ces propositions, les gouvernements français et autrichiens devraient conclure un traité de commerce bilatéral. L'essentiel de ce traité porterait sur l'achat prioritaire par les deux parties signataires des produits de l'autre. La conditions indispensable d'un tel procédé serait évidemment la baisse mutuelle des tarifs de douane, ainsi que l'augmentation de ces tarifs à l'égard des pays tiers. Par ce moyen, la France pourrait acquérir une grande autonomie par rapport au commerce anglais, tout en obtenant l'immense marché unifié de la monarchie habsbourgeoise. En contrepartie, la France achèterait le blé de Hongrie, alors que son partenaire autrichien s'approvisionnerait de France en sucre, en café, en épices et en produits de luxe. Dans la pratique, cela signifierait le développement du Littoral (adriatique) en zone de libre-échange. La clé de ce projet serait naturellement – tout en tenant compte des réalités – la ville de Trieste. Ces mesures pourraient constituer la première étape d'un processus visant pour la France et la monarchie habsbourgeoise à établir une hégémonie économique européenne. Les Français seraient d'autant plus les partisans enthousiastes d'une telle perspective, que celle-ci pourrait nuire considérablement à l'hégémonie commerciale des Anglais.¹⁶

¹³ *Description*, 94.

¹⁴ *Description*, 95.

¹⁵ M. Andreson, *L'Europe au XVIII^e siècle*. Paris 1968, 155–169.

¹⁶ *Description*, 96.

Il n'est pas difficile de découvrir derrière ce rapport la foi et l'optimisme des thèses physiocratiques dans les possibilités du marché libre. L'une des curiosités du projet tient au fait qu'il considère la Hongrie parmi les premiers facteurs possibles et importants du commerce européen.

On doit surtout prendre en compte le constat établi par le diplomate français, selon lequel « Si l'Impératrice, par vue de pareil intérêt qui ne seroit pas moins sérieux et moins étendu pour elle, trouvoit dans ce temps de guerre, car ce sont précisément ceux-là qu'il faut saisir, et qui seront à coup sûr les plus propices, toute convenance à se lier par un commerce sur lequel l'exclusif vis à vis des autres nations vaudroit bien la conquête des provinces, et leur remettroit entre les mains la prépondérance sur l'Europe entière, exclusif facile à acquérir par une intelligence bien cimentée et conduite par les mêmes principes d'intérêts et d'administration ».¹⁷

Nous en concluons pour finir que, dans ce contexte, l'accent est surtout mis sur les possibilités de la Hongrie dans la Méditerranée et, par conséquent, dans l'économie mondiale. Retenons aussi la conclusion du rapport, qui voit dans l'économie hongroise le moyen de ruiner l'hégémonie économique anglaise et tend à intégrer la Hongrie dans le commerce méditerranéen comme dans l'économie mondiale.

¹⁷ *Description*, 97.